



## Salaires impayés - absence de contrat - licenciement abusif

Par **Rott**, le **04/03/2010** à **15:15**

Bonjour à tous, j'ai été recruté il y a quelques mois par une entreprise qui souhaitait se développer et utiliser mes compétences pour réorganiser son activité, la développer, et la diversifier.

J'ai accepté le poste même celui ci était à près de 800 kms de chez moi, une fois que ma demande de salaire a été acceptée. Depuis le mois d'octobre, date du début de ma prise de fonctions, je n'ai jamais obtenu ni de contrat de travail, ni de fiche de paye, pour la bonne et simple raison que je n'ai jamais été déclaré, et je n'ai jamais été payé non plus ! Pourtant, j'ai apporté de nouveaux marchés à cette entreprise, des clients importants qui sont d'ailleurs devenus les plus gros pour nous, et aussi ceux qui règlent le plus vite... Après avoir insisté de plus en plus lourdement, j'ai finalement été licencié hier, sans raison apparente si ce n'est que la société n'a pas les moyens de me payer !!! Ma situation financière est aujourd'hui catastrophique, j'ai utilisé mes réserves pour payer mon loyer, j'ai même avancé plus de 1000 € de frais pour cette société, et je me trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de faire face simplement à mes dépenses courantes. Quelqu'un connaîtrait il une procédure rapide (très rapide...), efficace et particulièrement violente pour régler ce problème ? Merci d'avance.

Par **PCARLI**, le **04/03/2010** à **16:13**

Bonjour,

Diverses qualifications pénales sont envisagables (travail dissimulé voire escroquerie) mais à mon avis le recours à un professionnel du droit s'impose d'urgence

Avez-vous pensé à demander les bénéfice de l'aide juridictionnelle ,

Cordialement

Par **Rott**, le **04/03/2010** à **16:42**

Merci pour votre réponse, j'ai rendez vous demain à l'inspection du travail qui m'indique qu'une recours en référé est possible et rapide, je dois consulter un avocat mardi en fin

d'après midi, les prud'hommes eux ne sont pas très rassurants question délais...

A qui dois-je demander cette aide juridictionnelle ? Je dois me rendre demain matin à la Maison de l'Avocat à Marseille pour consulter, les finances étant pour le moins réduites, je ne peux malheureusement pas m'offrir les services d'un avocat, à moins que ce dernier n'accepte un règlement ultérieur.

Comment obliger une société à payer si elle ne dispose pas des fonds ? L'AGS est elle dans ce cas précis compétente pour se substituer à l'employeur et ainsi verser même partiellement mon salaire ? La note s'élève à ce jour à près de 15.000 € !!!

Merci pour votre attention

Par **PCARLI**, le **04/03/2010** à **16:51**

Bonjour

Excellent : dites-nous ce que pense l'inspection du travail de ma première analyse

Cordialement